

Règlement 414-2021 modifiant le règlement # 344-2016 établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation de la bibliothèque municipale Lucile-Langlois-Éthier

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement, sont en possession d'une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Proposée par la conseillère _____, appuyée de la conseillère _____;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix décrète par le présent règlement, ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 7 HEURES D'OUVERTURE

L'article 7 du règlement 344-2016 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

«

Article 7 : Heures d'ouvertures
Mardi 14h à 16h
Jeudi 19h à 21h
Samedi 10h à 12h (midi)

ARTICLE 2 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

DONNÉ à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce ____ jour du mois _____ 2021.

Claude Leroux
Maire

Édith Létourneau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion :
Adoption :
Promulgation :

le 6 juillet 2021

